

Avis relatif à l'octroi d'autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires

Décision du directeur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Spécialité dénommée : CANIGEN LR, Suspension injectable

Titulaire : VIRBAC

Composition : leptospira interrogans sg canicola-inactivé, leptospira interrogans sg icterohaemorrhagiae-inactivé, virus rabique-inactivé

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/3590311 6/1983

Date de décision : 13/02/2017